



CC du Pays de Barr (Siren : 200034270)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Barr                        |
| Arrondissement     | Sélestat-Erstein            |
| Département        | Bas-Rhin                    |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 22/10/2012 |
| Date d'effet     | 01/01/2013 |

## Organe délibérant

|                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| Mode de répartition des sièges | Accord local      |
| Nom du président               | M. Claude HAULLER |

## Coordonnées du siège

|                                |                              |
|--------------------------------|------------------------------|
| Complément d'adresse du siège  |                              |
| Numéro et libellé dans la voie | 57 Rue de la Kirneck         |
| Distribution spéciale          |                              |
| Code postal - Ville            | 67140 BARR                   |
| Téléphone                      | 03 88 58 52 22               |
| Fax                            |                              |
| Courriel                       | secretariat@barrbernstein.fr |
| Site internet                  | www.pays-de-barr.com         |

## Profil financier

|                                                     |                                  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | non                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | non                              |
| Autre taxe                                          | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 24 562 |
|-----------------------------|--------|

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Densité moyenne | 128,21 |
|-----------------|--------|

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

| Dept | Commune (N° SIREN)           | Population |
|------|------------------------------|------------|
| 67   | Andlau (216700104)           | 1 829      |
| 67   | Barr (216700211)             | 7 341      |
| 67   | Bernardvillé (216700328)     | 209        |
| 67   | Blienschwiller (216700518)   | 319        |
| 67   | Bourgheim (216700609)        | 640        |
| 67   | Dambach-la-Ville (216700849) | 2 230      |
| 67   | Eichhoffen (216701201)       | 524        |
| 67   | Epfing (216701250)           | 2 318      |
| 67   | Gertwiller (216701557)       | 1 286      |
| 67   | Goxwiller (216701649)        | 855        |
| 67   | Heiligenstein (216701896)    | 965        |
| 67   | Itterswiller (216702274)     | 230        |
| 67   | Le Hohwald (216702100)       | 516        |
| 67   | Mittelbergheim (216702951)   | 621        |
| 67   | Nothalten (216703371)        | 448        |
| 67   | Reichsfeld (216703876)       | 304        |
| 67   | Saint-Pierre (216704296)     | 623        |
| 67   | Stotzheim (216704817)        | 1 104      |
| 67   | Valff (216705046)            | 1 380      |
| 67   | Zellwiller (216705574)       | 820        |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

| Compétences exercées par le groupement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Production, distribution d'énergie</b><br>- Hydraulique<br><i>CO Protection de mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie: Aménagement et entretien des cours d'eau et compétence hydraulique qui sera supprimée au 1er janvier 2018= alinéa 2 de la GEMAPI</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Environnement et cadre de vie</b><br>- Assainissement collectif<br><i>compétence exercée par le SDEA CO-Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu'au 1er janvier 2020 portent sur l'intégralité de la compétence assainissement comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT. La compétence « assainissement » sera intégrée de plein droit au titre des compétences obligatoires dans les conditions définies au 6° de l'article L 5214-16 I du CGCT, soit au 1er janvier 2020, et détachée à compter de cette date des compétences optionnelles conformément à l'article 64-IV-3° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.</i> |

### - Assainissement non collectif

compétence exercée par le SDEA CO-Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu'au 1er janvier 2020 portent sur l'intégralité de la compétence assainissement comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT. La compétence « assainissement » sera intégrée de plein droit au titre des compétences obligatoires dans les conditions définies au 6° de l'article L 5214-16 I du CGCT, soit au 1er janvier 2020, et détachée à compter de cette date des compétences optionnelles conformément à l'article 64-IV-3° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

### - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

cette compétence est exercée par le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale (SMICTOM)

### - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

### - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

### - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

### - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

### - Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

compétence optionnelle

### - Autres actions environnementales

Actions d'intérêt communautaire portant sur la valorisation du grand site naturel, patrimonial et paysager du massif du Massif du Mont-Sainte-Odile en partenariat avec les territoires concernés et les acteurs impliqués.

## Sanitaires et social

### - Action sociale

CO- Action sociale d'intérêt communautaire: Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire : \*Actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse -Détermination, mise en œuvre et conduite d'une politique communautaire en matière d'enfance et de jeunesse prenant appui sur un Projet Educatif Local en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués. Les actions déployées à ce titre comprennent la création, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements et de structures déclarés d'intérêt communautaire destinées à : l'animation d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) ; l'exercice des activités de crèche, garderie avec restauration, accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ainsi que leur gestion, et déclarées d'intérêt communautaire ; l'organisation d'un Service Animation Jeunesse (SAJ) développant des activités socio-éducatives et socio-culturelles en direction des jeunes. \*Actions en faveur de l'emploi -Accompagnement ou soutien de toute initiative ou démarche favorisant l'accès à l'emploi sur le territoire, déclarée d'intérêt communautaire.

## Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Paris, pour l'ensemble des communes du territoire, déclarée d'intérêt communautaire par le Syndicat Intercommunal des Activités Préco-les L'article L 1511-2 du CGCT. -Définition d'un dispositif d'aides ou de régimes d'aides sur le territoire communautaire en matière d'investissement immobilier et de location de terrains ou d'immeubles dans les conditions prévues à l'article L 1511-3 du CGCT. -Construction et gestion d'ateliers relais pour des opérations revêtant une dimension communautaire.

## Développement et aménagement social et culturel

### - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Etude, construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire - Etude, construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

### - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

La CC n'a retenu aucune d'action d'intérêt communautaire au titre des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

### - Activités péri-scolaires

Fonctionnement et équipement matériel du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

#### - Activités culturelles ou socioculturelles

*CF-Actions culturelles: Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute animation ou tout événement à caractère culturel comportant une dimension communautaire*

#### - Activités sportives

*CF-Actions sportives: Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute action ou manifestation à caractère sportif comportant une dimension communautaire.*

#### Aménagement de l'espace

##### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

##### - Schéma de secteur

##### - Plans locaux d'urbanisme

*plan local d'urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

##### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*ZAC d'intérêt communautaire*

##### - Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*CF-Organisation de la mobilité -Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre les agglomérations. -Organisation et mise en œuvre d'un service de transport public de voyageurs à la demande en tant qu'AOT/AOM de second rang par délégation du Conseil Régional et dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports. -Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les usages partagés des véhicules terrestres à moteurs relatifs au covoiturage, à l'autopartage ou à d'autres dispositifs poursuivant le même objectif, dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.*

##### - Etudes et programmation

*Elaboration et mise en œuvre d'un Projet de Développement et d'Aménagement du Territoire dans le cadre de la conduite des politiques communautaires en association avec les communes membres.*

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

*CO-crédation, aménagement et entretien de la voirie: Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre portent sur la création, l'aménagement et l'entretien des voies desservant l'ensemble des zones d'activités économiques ainsi que les voies desservant les zones d'aménagement concerté déclarées d'intérêt communautaire.*

#### Développement touristique

##### - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*CF: Actions touristiques: Construction, aménagement et gestion d'équipements à vocation touristique revêtant une dimension communautaire en favorisant également l'émergence de grands projets structurants contribuant à l'attractivité du territoire ou son rayonnement touristique*

#### Infrastructures

##### - Pistes cyclables

*Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre agglomérations.*

#### Autres

##### - Acquisition en commun de matériel

*acquisition, entretien et gestion de matériel destiné à la banque de matériel*

##### - NTIC (Internet, câble...)

*CF-Aménagement numérique: Création ou participation à la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre de schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en partenariat avec les autres collectivités ou acteurs associés.*

##### - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

|                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Création et gestion des maisons de services au public                                                                                                                                                           |
| - Autres                                                                                                                                                                                                          |
| Actions déclarées d'intérêt communautaire destinées à la valorisation, à la promotion et au soutien de l'identité paysagère et patrimoniale locale ainsi que de la sauvegarde des vestiges du patrimoine castral. |

Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)                                                               | Nature jur. | Population |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| 67   | PETR du Piémont des Vosges (200086197)                                              |             | 63 098     |
| 67   | SM des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (256701152)                       | SM ouvert   | 1 062 346  |
| 67   | SM de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale (256702960) | SM fermé    | 152 922    |
| 67   | SM de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS) (256702812)                                       | SM fermé    | 109 282    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)